

Acceptation des conditions générales de ventes avec la mention « lu et approuvé » ainsi que le cachet de l'entreprise

Accord Direction commerciale  
*(Signature + cachet)*

Accord Financier  
*(Signature + cachet)*

### Demande d'ouverture de compte client



Serrurerie



Outillage



Motorisation



Sécurité

Nom du commercial :

.....  
.....

N° de compte attribué :

.....  
.....

Date de transmission :

...../...../.....

Date d'ouverture :

...../...../.....

FORME JURIDIQUE :  EURL  SARL  SA  SAS  SCI  ADMINISTRATION  
 ASSOCIATION  
 AUTO-ENTREPRENEUR  AUTRE (préciser) : .....

RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

CODE POSTAL—VILLE : .....

ADRESSE LIVRAISON : .....  
(si différente)

CODE POSTAL—VILLE : .....

TELEPHONE : .....

FAX : .....

N° SIRET (13 chiffres) : .....

CODE NAF : .....

N° TVA INTRA COM (obligatoire) : .....

CONTACT DIRECTION : .....

CONTACT COMPTABILITE : .....

Pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT**

**RIB/ KBIS de moins de 3 mois/ Papier à entête de société/ Copie recto verso d'identité du gérant ou du représentant légal.**

**IMPORTANT** : Tous les documents doivent impérativement correspondre à la Raison Sociale figurant sur le KBIS.  
 Conformément à ses conditions générales de vente, les ventes de d'Alembert Métal sont faites avec une clause de réserve de propriété  
 La juridiction compétente est le Tribunal de Paris

#### Article 6 : Prix et paiement

Nos prix s'entendent hors taxes au départ de nos sites. Les marchandises sont fournies au tarif en vigueur au moment de la passation de la commande. Toute commande inférieure à 150 € HT entraîne automatiquement l'application de frais de port de 6,56 € TTC minimum. Les articles dépassant un poids de 1 kilos seront soumis à une augmentation des frais de port proportionnellement à leur poids. Les factures sont payables par traite remise directement en banque selon le mode de paiement choisi par le client et elles comprennent des frais de facturation de 4,90 € HT. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé et tout retard de paiement entraîne :

Le paiement d'intérêts de retard au taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal jusqu'à parfait paiement de la facture  
 Le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à hauteur de 40 €. Une indemnité complémentaire pourra par ailleurs être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs  
 L'exigibilité de toutes factures non encore échues

Le paiement des frais de retour des traites impayées

La possibilité pour notre société de suspendre ou d'annuler toutes les commandes en cours. En cas d'impayé antérieur, de détérioration du crédit du client, de révision à la baisse ou de la cessation de la garantie accordée par l'organisme d'assurance-crédit du vendeur, ce dernier pourra, si bon lui semble, modifier les délais de paiement ou suspendre les commandes en cours dans l'attente de la fourniture par le client d'une garantie bancaire voire d'un paiement comptant à la commande. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sous 8 jours sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Toute facture recouvrée par notre service contentieux sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% des sommes dues avec un minimum de 150 €.

#### Article 7 : Réserve de propriété

Le vendeur conserve l'entière et exclusive propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix. Toutefois, le client en assumera les risques dès leur sortie de nos sites. En cas de restitution de marchandises, les sommes versées resteront acquises au vendeur en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le client.

#### Article 8 : Litige

Les parties s'engagent à tenter de régler leur différend à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent. A défaut d'accord amiable, il est expressément convenu que tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris qui se devra d'appliquer la loi française

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 : Caractéristiques des marchandises

Les caractéristiques des marchandises mentionnées n'ont qu'une valeur indicative. Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment et même sur les commandes en cours toute modification jugée utile, sans toutefois que les caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées.

### Article 2 : Transports et livraison

Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé dès leur sortie de nos sites. (Le client a la possibilité de souscrire sa propre assurance sur la valeur réelle des marchandises). Les marchandises sont livrables franco de port. Au cas où la livraison serait confiée à un transporteur, il appartient au client de faire des réserves sur les documents de transport et de les confirmer par LRAR dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises conformément à la réglementation en vigueur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité des marchandises livrées doivent être formulées dans les 7 jours de la réception des marchandises. Il appartiendra au client : - De fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies. - De laisser au vendeur, avant toute intervention sur la marchandise, toute facilité pour constater l'état de la marchandise. En cas de retour accepté, celui-ci devra se faire en franco de port, les frais inhérents à ces retours étant entièrement à la charge du client jusqu'à ce que la responsabilité du vendeur soit reconnue. En cas de défectuosité imputable au vendeur, ce dernier pourra, à son choix, procéder soit à la réparation, soit au remplacement de la marchandise en cause, à l'exclusion de tout autre frais de dépose, repose, remise en état, sans préjudice des dispositions prévues à l'Article 5 "Responsabilité".

### Article 3 : Retour de marchandise

A titre exceptionnel le vendeur peut accepter la reprise des marchandises vendues indépendamment de toute anomalie ou non-conformité. Tout retour de marchandises doit, au préalable, faire l'objet d'un accord écrit du vendeur. Le retour des marchandises se fera franco de port. En tout état de cause, le retour des marchandises doit se faire dans leur emballage d'origine, en bon état et dans les 10 jours qui suivent la livraison. Le vendeur appliquera dans cette hypothèse une décote de 20% et émettra un avoir valable 2 mois qui ne pourra pas être remboursé mais s'imputera sur la prochaine facture.

### Article 4 : Délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et aussi exactement que possible. Le retard éventuel ne donne pas au client le droit d'annuler sa commande, de refuser la marchandise ou de réclamer un dédommagement quelconque. En tout état de cause, si des délais ont été convenus, ceux-ci seront prorogés en cas de force majeure. Constituent notamment des cas de force majeure, l'arrêt total ou partiel du personnel du vendeur ou de celui de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs pour grève, gel, incendie, tempête, catastrophe naturelle, inondation, accident de fabrication, bris de machines ou d'outillage, difficultés d'approvisionnement, manque de matière première.

### Article 5 : Responsabilités

Si la responsabilité du vendeur venait à être reconnue au titre d'une marchandise fournie, le montant maximum de l'indemnité qui pourrait être versée au client ne saurait en aucun cas excéder le prix payé par le client pour la marchandise en question. Le vendeur n'est pas responsable des conséquences dommageables causées par son matériel à d'autres biens et/ou encore de tout préjudice direct ou indirect à l'exception des dommages causés aux personnes. Le client garantit le vendeur de toute réclamation qui pourrait être faite à ce titre par les tiers. Toute action en justice relative à l'exécution de la commande devra être introduite dans l'année de livraison de la marchandise incriminée.

EFFECTIF GLOBAL :

MODALITE D'ACHATS :

Carte obligatoire :  OUI  NONBon de commande obligatoire :  OUI  NONCarte + bon de commande obligatoire :  OUI  NONAppel pour autorisation :  OUI  NON

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Au comptant : Fin de mois : 30 jours fin de mois : Pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT****RIB/ KBIS de moins de 3 mois/ Papier à entête de société/ Copie recto verso d'identité du gérant ou du représentant légal.**

**IMPORTANT** : Tous les documents doivent impérativement correspondre à la Raison Sociale figurant sur le KBIS. Conformément à ses conditions générales de vente, les ventes de D'Alembert Métal sont faites avec une clause de réserve de propriété

La juridiction compétente est le Tribunal de Paris